



ANNÉE 2022-2023

Jour

DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT Étudiants cycles supérieurs (AÉCSP)

NOUVEAU PERMIS

RENOUVELLEMENT

L'étudiant qui désire un permis de stationnement doit compléter ce formulaire. La date limite est le 25 août 2022.

LIRE LES INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES (à l'endos du formulaire) et le retourner à l'AÉCSP.

Compléter ce formulaire ne vous engage pas obligatoirement à acheter le permis de stationnement.

La sélection, c'est-à-dire, le choix des candidats, est déterminée par l'AÉCSP. Le prix du permis de stationnement sera affiché au local de l'AÉCSP (C-419) à la fin du mois d'août. Le permis de stationnement est valide pour une période de douze (12) mois (septembre à août).

PARTIE À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom :	Prénom :
Matricule d'étudiant :	Adresse personnelle :
Ville :	Code postal :
Téléphone domicile :	Poste téléphonique école :
Temps plein : <input type="checkbox"/>	Temps partiel : <input type="checkbox"/>
Courriel :	
<p>Je soussigné(e), demande par la présente un permis de stationnement pour l'année scolaire en cours. Si cette demande m'est accordée, je m'engage à respecter les règlements du stationnement de Polytechnique Montréal dont une copie me fut remise. En cas d'infraction de ma part, j'accepte les sanctions prévues et déclare avoir lu les procédures au verso.</p>	
Signature du requérant :	Date :

DESCRIPTION DU VÉHICULE

(cette section doit obligatoirement être complétée)

VÉHICULE PRINCIPAL	VÉHICULE SECONDAIRE (s'il y a lieu)
Marque du véhicule :	Marque du véhicule :
Année :	Année :
Couleur :	Couleur :
N° de plaque :	N° de plaque :

MODALITÉ DE PAIEMENT

Master Card : <input type="checkbox"/>	Chèque : <input type="checkbox"/>
Visa : <input type="checkbox"/>	Comptant : <input type="checkbox"/>
Intérac : <input type="checkbox"/>	

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION

	Coût total du permis
	\$
TYPE DE PERMIS	
Catégorie : C	Lot :
N° de carte Proximity :	Approuvé par :
N° du permis :	Date :

INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES À LIRE ATTENTIVEMENT

Étant donné le nombre limité de permis, l'attribution des permis de stationnement (permis de jour) se fait sur une base comparative des demandes. Cette attribution dépend donc des demandes présentées, du nombre de permis disponibles et des critères d'admissibilité suivants :

1. Avoir un permis de conduire.
2. Être étudiant à temps **PLEIN** aux cycles supérieurs.
3. Le formulaire de demande doit être remis avant la date inscrite sur le formulaire.
4. Les permis seront distribués selon l'une ou l'autre des exigences suivantes :
 - 1) La distance entre le domicile (adresse universitaire) et l'École, sera confirmée par le permis de conduire (photocopie acceptée) plus une preuve de résidence exemple : (facture d'Hydro-Québec, Bell, photocopie du bail, etc.) sur laquelle votre adresse est inscrite.
VOUS DEVEZ FOURNIR DES COPIES DE CES 2 PIÈCES JUSTIFICATIVES AVEC LA DEMANDE.
 - 2) Le temps de voyage avec le service de transport en commun entre le lieu du domicile et l'École Polytechnique de Montréal.
 - 3) La situation familiale :
 - ✚ environ 10 % des permis disponibles seront attribués à des étudiants ayant la situation familiale suivante (tout en observant les critères 1, 2 et 3) ;
 - ✚ avoir de jeunes enfants qui fréquentent une garderie (5 ans et moins) ;
 - ✚ avoir au moins un enfant qui fréquente une garderie ou au moins un enfant inscrit à une école primaire (la priorité est donnée aux familles qui ont de jeunes enfants (moins de 5 ans en garderie) ;
 - ✚ donner une copie avec le formulaire de demande de permis :
 - ❖ un certificat de naissance
 - ❖ un document confirmant l'inscription à la garderie (et/ou à l'École ; sinon la demande est rejetée).
5. La liste des permis attribués sera affichée 5 jours après la date limite pour apporter le formulaire, au local de l'ÂÉCSP. **Il est de la responsabilité de l'étudiant de vérifier son courriel ou sur la liste si son nom apparaît. Les personnes dont les noms seront affichés auront 5 jours ouvrables (à partir de la date d'affichage de la liste) pour acheter leur permis au local C-337.1.**
6. **TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE EST REJETÉE (renseignements manquants).**
7. **QUICONQUE FOURNIRA UNE FAUSSE DÉCLARATION VERRA SON PERMIS DE STATIONNEMENT SUSPENDU, POUR L'ANNÉE EN COURS ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES, ET CE SANS AVOIR DROIT À UN REMBOURSEMENT.**

N.B. Étant donné le nombre limité de permis, ce ne sont pas toutes les demandes qui se verront décerner un permis. Le permis de stationnement est un privilège qui n'est pas transférable d'une année à l'autre. Le Comité se réserve le droit de vérifier la validité de tous les renseignements fournis. Pour le paiement, seul l'argent comptant, les chèques ainsi que les cartes débit / crédit sont acceptés.

LES PRÉSENTES PROCÉDURES ONT ÉTÉ PRÉPARÉES PAR LE COMITÉ DES USAGERS DU STATIONNEMENT ET ADOPTÉES, PAR RÉOLUTION, PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÂÉCSP